

POURQUOI ADHERER A LA CAPEB DU VAUCLUSE ?

La CAPEB est l'organisation professionnelle représentative de l'Artisanat du Bâtiment :

- > Bénéficier de **services indispensables à votre entreprise** (juridique social, technique, formation, accès aux marchés...)
- > Etre **défendu et représenté** partout où des décisions sont prises et ont un impact direct sur votre entreprise (RSI, URSSAF, Conseil des Prud'hommes, législateurs...)
- > Faire partie d'un réseau **puissant**, être plus **efficace**, échanger
- > **Réduire vos coûts**, **développer vos chantiers**, bénéficier d'**avantages exclusifs 2017**

Vous

Mme Melle M.

Nom Prénom

Né(e) le à

N° Tél. N° portable

N° Fax E-mail :

Situation de votre conjoint(e) : Collaborateur Salarié(e) de l'entreprise Associé(e) Autre

Votre entreprise

Date d'inscription au registre des métiers

Raison Sociale Forme juridique

Adresse

CP Ville

Code NAF (APE) N° RM ou RC

N° SIRET N° Caisse congès Intempéries BTP

Activité principale Nombre de salariés

Activité secondaire Nombre d'apprentis

Comptable ou Centre de gestion agréé :

Votre cotisation (déductible au titre des frais généraux de l'entreprise)

Votre cotisation est composée comme suit :

■ **Si vous avez des salariés :** une part fixe d'un montant de 78 € par trimestre (ou 26 € par mois) et d'une part variable correspondant à 0,89% de la masse salariale de votre entreprise. Les cotisations prendront effet à compter de la date d'adhésion. Ces deux parts sont prélevées par la Caisse des Congés Intempéries BTP - Région Provence.

■ **Si vous êtes artisan seul :**

- Une cotisation annuelle d'un montant de 312 € si votre entreprise a plus d'un an d'existence.
- Une cotisation annuelle d'un montant de 156 € si vous entreprise a moins d'un an d'existence (1/2 tarif jeunes créateurs)

Règlement :

Par chèque à l'ordre de la CAPEB 84

Par prélèvement bancaire trimestriel (remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

En cas de prélèvement bancaire, vous devez obligatoirement remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso de ce bulletin.

Cachet de l'entreprise

Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion présentées au verso et vouloir adhérer à la CAPEB 84.

Fait à, Signature :

le

Merci de retourner ce bulletin d'adhésion à :

CAPEB 84 - Cité de l'Artisanat - 1A, chemin de la Rollande - CS 70085 - 84918 AVIGNON Cedex 9
Ou par fax : 04 90 81 06 59 - Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Tél. : 04 90 13 32 70 - Mail : accueil@capeb84.fr - www.capeb84.fr


Mandat de prélèvement SEPA (Single Euro Payment Area)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA CAPEB VAUCLUSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA CAPEB VAUCLUSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Référence Unique du Mandat Identifiant Créancier SEPA : 04FR55ZZZ420485

NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR :	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :
Forme Juridique - Raison Sociale *	 CAPEB 84 - Cité de l'Artisanat 1A, chemin de la Rollande CS 70085 - 84918 AVIGNON Cedex 9
Nom*	
Nom / Prénoms du débiteur	
Adresse 1*	
Adresse 2*	
Code Postal * _ _ _ _ _	
Ville *	FRANCE

Les coordonnées de votre compte*	Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
*	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)
Type de paiement * <input type="checkbox"/> Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel	
Signé à *	Le ___ / ___ / _____
Signature(s)*	Cachet de l'entreprise

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1. Pour être adhérent de l'organisation professionnelle et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans l'organisation professionnelle et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations.
2. La cotisation est composée d'un droit fixe, éventuellement de prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.
3. Le droit fixe est annuel, acquitté par les moyens de paiement visés par le bulletin d'adhésion, est dû par tout adhérent.
4. Si vous êtes employeur, la part fixe et la part proportionnelle à la masse salariale sont appelées par la Caisse de Congés Payés.
5. L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, facultatif (41 euros), est proposé à tout adhérent à tarif réduit. Il est compris dans la cotisation.
6. L'adhésion est valable pour une année civile et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.
7. Le non paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies.
8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Président de l'organisation professionnelle.
9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté à l'organisation professionnelle. La radiation est prononcée par le Conseil d'Administration conformément aux statuts.
10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services de l'organisation professionnelle qui sont réservés exclusivement aux adhérents.
11. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion et vos abonnements, ainsi que l'envoi de lettres d'information sur nos actions. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez nous adresser un courrier. De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre l'organisation professionnelle de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre .
Vos coordonnées pourront être communiquées à des partenaires aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication de vos coordonnées dans leurs annuaires professionnels ou de diffusion de brochures. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre .
12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis le site internet de l'organisation professionnelle, un code d'identification vous est remis. Ce code d'identification est réservé aux adhérents de la CAPEB Vaucluse. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.